



# Code of Conduct

Code de Conduite

« La croissance et la conformité doivent aller de pair. Chez SGL, nous pouvons grandir de façon pérenne si nous faisons tous preuve de respect des lois et d'un comportement éthique, en tout temps et en tout lieu. »

# Editorial

Chers collègues,

En travaillant dans le monde entier, notre entreprise assume de nombreuses responsabilités vis à vis de ses employés, de ses clients, de ses partenaires économiques, de ses actionnaires, et du public.

Cette responsabilité réside dans le fait que nous suivons de nombreuses lois, dans différents pays, que nous respectons des principes éthiques, et agissons de façon durable. Chacun d'entre nous doit assumer cette responsabilité : les membres du comité de direction, les managers et les employés. Notre objectif stratégique est de croître durablement et de façon lucrative, face à l'évolution de la mobilité, de l'énergie et de la numérisation.

Nous devons tous faire en sorte en accomplissant cet objectif que la croissance et la compliance aillent de pair. Un mauvais comportement peut conduire à un préjudice financier pour le Groupe, mais peut également avoir des conséquences personnelles pour chaque employé.

Notre code de conduite, publié en 2005 pour la première fois et révisé ensuite à de nombreuses reprises a été développé en différents chapitres pour cette version. Vous trouverez des règles claires de comportement et des standards éthiques SGL Carbon.

Le code formule la compréhension de base d'une conduite responsable et légale ; ce code est fermement ancré dans notre culture d'entreprise. Ensemble, avec nos trois valeurs « la performance comme atout », « l'ouverture comme principe » et « l'anticipation comme moteur », le code de conduite représente une référence et nous donne une orientation pour chaque action que l'on fait.

Continuez s'il vous plaît à agir en respectant ce code. C'est seulement si nous faisons toujours preuve d'un comportement éthique et respectueux des lois que nous réussirons sur le long terme.



Dr. Jürgen Köhler,  
au nom du comité de direction de SGL Carbon SE

**« La Compliance est tout d'abord et surtout la responsabilité de chaque employé. Chaque employé doit connaître et comprendre le Code de Conduite. »**

# Contenu

<b>Objet et domaine d'application</b> .....	4	<b>Domaines spécifiques</b> .....	8	<b>Environnement, Santé, Sécurité</b> .....	18
<b>Pourquoi un Code de Conduite ?</b> .....	5	<b>Employés</b> .....	9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité des employés</li> <li>• Protection de l'Environnement</li> </ul>	
<b>Principes et Valeurs</b> .....	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement de Travail et Pratiques en matière d'Emploi</li> </ul>		<b>Actifs et Informations d'Entreprise</b> .....	20
<b>Rendre des Comptes et être Responsable</b> .....	7	<b>Partenaires Economiques et Parties Tierces</b> .....	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des Actifs de l'Entreprise</li> <li>• Secrets professionnels</li> <li>• Protection des données</li> <li>• Sécurité de l'Information</li> </ul>	
<b>Prévention des Conflits d'Intérêts</b> .....	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi Antitrust et Droit de la Concurrence</li> <li>• Anti-Corruption</li> <li>• Commerce International et Contrôle d'Exportation</li> <li>• Relations avec les Autorités Gouvernementales</li> <li>• Fournisseurs et Sous-traitants</li> </ul>		<b>Social engagement</b> .....	22
		<b>Finance et Marché Financier</b> .....	16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté et Science</li> <li>• Donations</li> </ul>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrité Financière et Communication au Public</li> <li>• Anti Blanchiment d'Argent</li> <li>• Transparence des Marchés Financiers</li> <li>• Traitement d'Informations Privilégiées</li> </ul>		<b>Conformité et information</b> .....	23
				<b>Compliance avec le Code de Conduite</b> ..	24
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'alertes (Whistleblowing)</li> </ul>	
				<b>Information et Contact</b> .....	26
				<b>Réception et Reconnaissance</b> .....	27

# Objet et domaine d'application

# Pourquoi un Code de Conduite ?

Le Code de Conduite met l'accent sur notre engagement à respecter la Loi et à refléter nos Valeurs Communes.

En tant qu'entreprise orientée sur la technologie, nous développons des solutions basées sur le carbon pour les domaines clés du future, que sont : la mobilité, la fourniture d'énergie, et la numérisation, tout comme les applications chimiques et industrielles.

Grâce à nos solutions durables et tournées vers l'avenir, nous offrons de larges bénéfices à nos clients. A cette fin, nous créons de nombreux liens avec nos clients afin d'ajuster nos solutions aux contraintes auxquelles ils font face.

Un comportement responsable et légal est la fondation de toute activité et relation professionnelle.

Notre Code de Conduite est une expression des standards légaux et éthiques nécessaires au quotidien. Nous attendons de nos partenaires économiques ce même comportement en retour.

Un élément clé pour le succès durable de SGL Carbon, est la justice avec laquelle nous traitons ceux dont dépend le plus notre succès – employés, clients, actionnaires, autorités gouvernementales et le public.

La conformité avec le Code est fondamentale pour créer et maintenir la confiance de nos actionnaires. Le Code renforce notre engagement vis-à-vis de la loi et expose les principes de base d'un comportement légal et moral.

# Principes et Valeurs

En tant qu'entreprise internationale, nous avons une responsabilité à la même échelle.

Nous nous sommes engagés à respecter le Pacte Mondial de l'ONU, dérivé de la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies.

Nous donnons ainsi une grande importance à la protection des droits humains.

Les principes suivants promeuvent un comportement légal et moral, encouragent l'intégrité de nos employés et l'existence d'une forte culture d'entreprise dans le SGL Carbon :

- Comportement éthique et respectueux des lois partout où SGL Carbon est implanté, tout en restant attentif et respectueux des différences culturelles et sociales ;
- Loyauté envers SGL Carbon ;
- Comportement honnête, poli et respectueux à l'égard de tous les employés ;
- Echanges équitables et honnêtes avec les clients et autres partenaires commerciaux, avec les actionnaires, les autorités, le public et le respect de l'environnement ;
- Comportement responsable et transparent dans les situations comportant des risques ;
- Considération appropriée des questions environnementales ;
- Gestion ouverte et transparente des situations de conflits.



# Rendre des Comptes et être Responsable

Le Code de Conduite s'applique à tous les responsables et les employés, qu'ils soient managers ou non, dans toutes les sites SGL Carbon (tous dénommés « Employés SGL »).

La Compliance est tout d'abord et surtout la responsabilité de chaque employé. Chaque employé SGL a la responsabilité de s'assurer que ses actions sont en conformité avec le Code et les Lois s'appliquant à son travail. Chaque employé doit connaître et comprendre le Code de Conduite.

On demande au personnel exécutif d'avoir un niveau élevé de compétences sociales et morales et un comportement qui serve d'exemple en matière de Compliance éthique et légale.

On attend de chaque employé SGL qu'il demande conseil et assistance en cas de doutes sur son propre comportement et qu'il signale tout problème relatif à la compliance.

# Prévention des Conflits d'Intérêts

Les transactions professionnelles doivent être menées en toute loyauté et servir au mieux les intérêts de SGL Carbon ; elles ne doivent pas être motivées par des considérations ou des relations d'ordre personnel.

Il peut y avoir un tel conflit lorsqu'un employé a des intérêts ne lui permettant pas d'accomplir son devoir et ses responsabilités envers SGL Carbon de manière objective et efficace basée sur un jugement neutre et fondé.

Si un conflit d'intérêt ou l'apparence d'un conflit vient à se développer, le salarié doit le signaler à son supérieur hiérarchique et au réseau Compliance. La transparence est un facteur clé afin de décider de façon conjointe, des actions à prendre.

# Domaines spécifiques

# Employés

## Environnement de Travail et Pratiques en matière d'Emploi

SGL Carbon respecte les droits de l'Homme à l'échelle mondiale. En tant qu'entreprise internationale nous travaillons avec des personnes et partenaires économiques de différentes nationalités, cultures et coutumes.

Nous sommes attachés aux principes d'égalité des chances et tenons à respecter les lois qui interdisent toute forme de discrimination basée sur l'âge, la race ou l'origine (ethnique), la couleur, le genre, l'orientation sexuelle, la religion ou la croyance tout comme le handicap.

Ces principes s'appliquent pour toute décision professionnelle, comme la sélection et le recrutement, l'emploi et les conditions de travail, la formation et la qualification, le transfert interne, la promotion, la rémunération, les actions liées à des sanctions disciplinaires.

De plus le harcèlement et le harcèlement sexuel sont strictement interdits ; ils ne sont pas tolérés par le Group quelle que soit leur forme et seront sanctionnés.

SGL Carbon promeut un environnement de travail diversifié et intégré, dans lequel l'apprentissage en continu, et le partage de connaissances, seront encouragés et valorisés ; les employés devront se traiter avec respect et dignité.

Nous offrons à nos employés des conditions de travail et des rémunérations équitables. Nous rejetons toute forme de travail forcé et le travail des enfants, et nous ne ferons pas obstacle aux représentants des employés.

→ La Politique de Human Rights

# Partenaires Economiques et Parties Tierces

## Loi Antitrust et Droit de la Concurrence

SGL Carbon s'engage à respecter la libre et équitable concurrence sur tous ses marchés, et s'estime capable de dominer le marché à travers le mérite de sa production et de ses services. Agissant en ce sens, nous nous conformons strictement aux règles juridiques afin de promouvoir et de protéger la concurrence. Le fait de traiter avec nos concurrents doit se faire en respect de la loi.

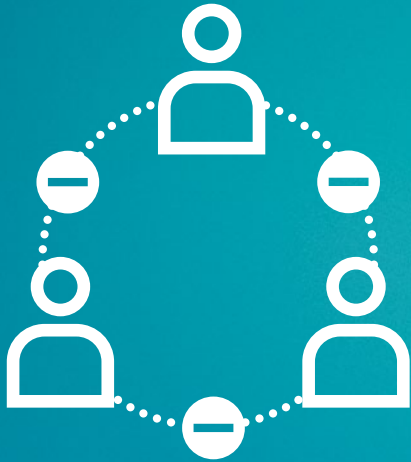
Pour cette raison, nous ne faisons aucun accord – qu'il soit explicite ou implicite, formel ou informel – avec nos concurrents afin de décider de prix et de termes de vente, de partage de régions ou de marchés, pour limiter la production ou influencer les résultats des processus d'appel d'offres.

Nous ne prenons pas part à des accords interdits ou à des cartels. Le simple semblant d'une telle conduite doit être évité.

Nous n'échangeons pas, ni ne discutons d'informations confidentielles avec nos concurrents. Cela inclut les prix, les politiques de prix, les termes de ventes et de performance, les coûts, et les marges de profits, les capacités, les stratégies marketing, les territoires, les clients, les projets de recherches et de développement, ou tout autre information importante à la concurrence.

En principe nous ne faisons aucun accord avec les distributeurs sur les prix de revente, à moins que certaines juridictions locales prévoient ces obligations. Nos employés doivent être conseillés sur le plan légal dans ce domaine.

La majorité des dispositions Antitrust dans les nombreuses juridictions que nous devons suivre en tant qu'entreprise internationale, et qui concernent d'autres actions et conduite, qui restreignent le commerce sont très complexes. Pour cette raison, chaque employé doit toujours consulter par avance le service juridique quand une transaction peut constituer un frein de n'importe quelle forme au libre commerce.



Dans le cas où un employé doit participer à des réunions à laquelle des concurrents seront présents, les règles SGL Carbon concernant les réunions et les foires d'associations professionnelles doivent y être respectées. Le service juridique doit être consulté pour tout autre réunion avec des concurrents.

Une violation des règles de concurrence peut donner lieu à de sévères pénalités pour SGL Carbon et les personnes impliquées.

Des amendes importantes peuvent être levées à l'encontre de l'entreprise. De plus le paiement de dommages substantiels peut être demandé en procédure civile.

Les règles en matière de criminalité dans de nombreuses juridictions prévoient des amendes élevées et de l'emprisonnement aux personnes reconnues coupables.

Le respect des lois Antitrust est ainsi d'une importance cruciale pour le SGL Carbon et ses employés.

→ La Politique Globale Antitrust Compliance

## Anti-Corruption

SGL Carbon s'engage à mener ses affaires de manière transparente et conforme, et interdit toute forme de corruption dans ses transactions commerciales.

Nous ne promettons pas, ni de versons d'argent, de cadeaux inappropriés ou tout autre bénéfice afin de conduire des employés d'autres sociétés, des autorités ou tout autre officiel public, à nous fournir un avantage commercial abusif. Cela vaut, quelque soit la localisation de la partie tierce et de sa culture. Toute personne en lien avec SGL Carbon doit se conformer aux lois anti-concurrence.

La corruption est un abus de pouvoir, de fonction, ou de ressources pour un gain privé.

Il s'agit de vouloir influencer le destinataire de cette conduite en lui donnant de l'argent, des cadeaux, une forme d'hospitalité, ou de divertissement afin d'en tirer un avantage malvenu ou de faire du tort à autrui.

La violation des lois anti-corruption peut conduire à des enquêtes coûteuses, causer des tors et entraîner des poursuites pénales à l'encontre de la société mais aussi des personnes impliquées. Les personnes reconnues coupables de corruption encourent un éventuel emprisonnement ainsi que des amendes.

SGL Carbon valorise sa relation avec ses clients et fournisseurs. Seul un bon contact social entre les partenaires peut permettre de construire la confiance et d'établir une relation professionnelle durable.



Les cadeaux et divertissements professionnels tout comme d'autres avantages reçus ou octroyés par/à un partenaire économique ne sont généralement pas interdits, mais cela doit se faire en accord avec notre Politique de Cadeaux et de Divertissements, et en respect des règles de notre partenaire économique.

Les parties tierces ne doivent pas être utilisées dans le but de contourner tout ou partie de ces principes, mentionnés dans la Politique des Cadeaux et des Divertissements. Les intermédiaires des ventes doivent suivre un processus de vérification préalable avant leur engagement contractuel (Business Partner Compliance Process). SGL Carbon interdit généralement le versement de paiement de facilitation via les employés de parties tierces.

→ La Politique Cadeaux et Divertissements

## Commerce International et Contrôle d'Exportation

SGL Carbon se conforme pleinement à toutes les conventions internationales en vigueur et les lois nationales relatives aux contrôles sur les transactions commerciales et financières internationales, y compris les lois sur le contrôle des importations et des exportations. Les orientations et procédures détaillées concernant le respect de ces lois sur les transactions internationales sont données dans diverses directives, politiques et procédures mises en place par SGL Carbon. Les employés SGL impliqués dans des opérations internationales doivent connaître, comprendre et se conformer strictement aux lois, règles, politiques et procédures en vigueur.

Un manquement au respect de ces lois peut conduire à de lourdes amendes, à la perte ou à la restriction des privilèges d'exportation et d'importation de SGL Carbon qui, elle-même, pourrait porter gravement atteinte à une part importante des activités de la société. En outre, tout employé violant ces lois peut être amené à en répondre personnellement, ce qui, dans certains cas, peut conduire à la prison. SGL Carbon est engagé à manager et à améliorer la sécurité de sa supply chain. C'est l'objectif de SGL Carbon de travailler en équipe avec ses partenaires économiques afin de préserver la sécurité de sa supply chain dans sa globalité.

→ La Politique du Commerce Groupe





## Relations avec les Autorités Gouvernementales

SGL Carbon doit se conformer et répondre à toutes les demandes d'informations raisonnables provenant d'autorités gouvernementales ou autres autorités.

Pour s'assurer que la réponse donnée sera la bonne, les demandes doivent être examinées par les services appropriés de l'entreprise.

En cas de demande inhabituelle, l'employé doit, avant de répondre, consulter sa hiérarchie et/ou le service Compliance et Juridique du Groupe.

## Fournisseurs et Sous-traitants

SGL Carbon attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils soient engagés de manière égale dans une conduite professionnelle juridique, éthique et durable.

Pour cette raison, SGL Carbon a mis en place un Code de Conduite pour ses fournisseurs et sous-traitants. Nous attendons que les principes contenus dedans soient appliqués à travers notre relation professionnelle.

Cela inclut également le fait de se conformer aux exigences de reporting et de dénonciation pour le dénommé « conflit des minéraux ». Cela inclut le comobo-tantalite, le cassitérite (étain), l'or, le wolframite (tungstène), ou leurs dérivés dans les zones en conflit et à très hauts risques. SGL Carbon est engagé à éviter l'utilisation de « minéraux du conflit » dans ses produits et dans ses process de production. Quand une de ces matières premières précédemment citées ou un de leur dérivé est nécessaire en production, une preuve de son origine sera obtenue.

→ Code de Conduite pour Fournisseurs et Sous-traitants

→ La Politique Minéraux de Conflits

# Finance et Marché Financier

## Intégrité Financière et Communication au Public

SGL Carbon assure que la tenue de ses comptes et la comptabilité est en conformité avec tous les principes de comptabilité généraux acceptés, présentant les opérations commerciales, les actifs et la situation financière de la société afin de refléter la situation actuelle.

SGL Carbon se conforme aux exigences applicables sur le reporting financier et garantit que le reporting est complet, précis et compréhensible.

Le principe d'une politique d'information équitable, orientée pour un traitement identique de nos investisseurs, s'applique à notre communication et reporting financier au public.

## Anti Blanchiment d'Argent

SGL Carbon prend toutes les mesures nécessaires afin d'empêcher toute action de blanchiment d'argent dans sa zone d'influence.

## Transparence des Marchés Financiers

En tant que société cotée, SGL Carbon SE promeut un marché financier équitable et transparent à travers sa gestion attentive des informations confidentielles sur la société et le Groupe, pour éviter toute utilisation abusive et tout détournement d'informations.

SGL Carbon SE publie ainsi les informations relatives à la société en terme d'activité et de développement nouveau, pertinentes pour le prix des actions en prenant en compte toutes les informations applicables, la communication et le devoir de publication selon la loi.

## Traitement d'Informations Privilégiées

Tout employé SGL, engagé dans des transactions financières (achat ou vente d'actions, obligations SGL Carbon SE ou dérivés), doit se conformer aux règles légales pour la sécurité des transactions, et les principes établis dans la Politique Compliance avec les Règles du Marché Financier.

Plus particulièrement, les employés SGL ayant connaissance d'informations qui ne sont pas connues publiquement et qui seraient – dans le cas où elles devenaient publiques – susceptibles d'avoir une influence significative sur les prix des titres financiers (« Informations privilégiées »), ne pourraient ni engager, ni recommander de transactions, ni dévoiler les « Informations privilégiées » sans autorisation préalable.

De plus, SGL Carbon a mis en place des périodes de restriction pour tous ses employés. Durant ces périodes situées avant les publications trimestrielles des chiffres financiers : la restriction du commerce de titres financiers de SGL Carbon s'applique à tous les employés.

Ces périodes de restrictions servent à éviter l'apparence de transactions de titres financiers par les employés SGL via l'exploitation d'informations avantageuses ou d'informations privilégiées,

→ La Politique pour la Compliance avec les Lois et Règles du Marché Financier

# Environnement, Santé, Sécurité

## Sécurité des employés

SGL Carbon est engagé dans la préservation de la santé et la sécurité de ses employés, ainsi que dans la protection de l'environnement. La compliance avec les législations applicables pour protéger la vie humaine et l'environnement tout comme celles se référant à nos employés, produits et process est une partie importante de notre culture d'entreprise.

De plus, pour nous conformer aux législations de chaque pays, SGL Carbon est engagé à établir, maintenir, et améliorer les systèmes pour assurer la protection environnementale, la sécurité des processus, l'excellence de la santé et de la sécurité. Pour assurer cela, SGL Carbon maintient, un réseau groupe – EHSA – d'employés formés à ces sujets.

Tous les managers et les superviseurs ont le devoir d'informer, former, et soutenir leurs équipes dans cette voie. Ils doivent s'assurer que les objectifs, environnementaux, de santé et de sécurité ainsi que les objectifs de performance sont atteints à travers des mesures appropriées. De la même manière, les employés SGL Carbon ont l'obligation de travailler en sécurité, à tout moment et de se conformer avec les règles et recommandations applicables, afin d'assurer l'atteinte des objectifs à travers leur collaboration active.

Dans le domaine de l'excellence EHSA, nous sommes focalisés sur les objectifs suivants

- Zéro blessures et maladies liées au travail.
- Conformité environnementale en continue en terme d'opérations et de produits.
- Amélioration continue de l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles.
- Présomption de responsabilité pour un travail en toute sécurité, à tout moment.
- Conformité avec toutes les lois applicables, et les règles et politiques internes sur l'environnement, la santé et la sécurité au travail.

Dans les domaines où aucune réglementations, politiques d'entreprises ou règles n'existent, pour la protection de l'environnement, la santé et la sécurité au travail, tout employé SGL doit prendre ses propres décisions de façon responsable. Son manager direct sera là pour fournir l'aide nécessaire.

## Protection de l'Environnement

SGL Carbon s'engage à prévenir et à réduire l'impact environnemental dans la recherche et développement, la production, le stockage, le transport et l'utilisation de produits et de matières premières. De plus, il est absolument nécessaire que l'utilisation de la terre, de l'air et de l'eau soit en conformité avec toutes les lois et directives des autorités compétentes.

Le même principe s'applique lorsqu'il s'agit d'ériger, d'exploiter, de modifier ou d'étendre des sites de production. Tout rejet de substances non autorisées doit être évité.

La sécurité des produits, des émissions et des déchets, tout comme l'utilisation efficace des matières premières, de l'énergie et de l'eau sont régulièrement contrôlées dans le cadre des audits internes.

SGL Carbon est engagé à améliorer de façon efficace la consommation d'énergie et d'eau, réduire ses déchets, et contribuer à des objectifs globaux de changement du climat, particulièrement en terme de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Les déchets doivent être traités en accord avec les exigences légales des pays respectifs. Si les services d'une partie tierce sont utilisés à cet effet, il doit être assuré que ces parties sont elles aussi conformes aux réglementations environnementales applicables et aux standards SGL Carbon.

→ La Politique Groupe EHSA

# Actifs et Informations d'Entreprise

## Protection des Actifs de l'Entreprise

Une gouvernance d'entreprise responsable requiert une forte protection et rigueur quand il s'agit de gérer des actifs importants dans notre travail quotidien. Ces actifs sont formés de bâtiments, d'installations, de stocks, de produits, d'équipement de bureau, de systèmes informatiques, mais également d'actifs non tangibles comme des ordinateurs, de brevets, de marque, et d'autres droits de la propriété, d'informations sensibles et de savoir-faire. Afin d'assurer une utilisation conforme, les actifs d'entreprise ne doivent pas être utilisés à des fins personnelles. Particulièrement les droits de propriété intellectuelle, les secrets d'entreprise, et autres données d'entreprise sensibles, qui doivent être protégés de divulgation non autorisée.

## Secrets professionnels

Les employés SGL qui connaissent ou traitent d'informations sensibles ou de secrets professionnels de SGL Carbon ou d'un de nos partenaires, ne doivent pas divulguer ce genre d'informations à des parties tierces (famille, amis ou cercle de connaissance) ou utiliser ces informations pour autre chose que les intérêts de la société.



## Protection des données

SGL Carbon agit en accord stricte avec les lois pour protéger et sécuriser les données personnelles. Elles inclues des informations personnelles comme la date de naissance, le numéro de sécurité social et l'adresse postale ou des informations sur la famille, la situation financière, la santé ou les hobbies des personnes.

La protection de la confidentialité via la gestion de données personnelles et la sauvegarde d'informations sensibles de la société, doit être réalisée et assurée dans tous les process d'activité pour une conformité vis à vis des exigences légales.

Nous prenons soin d'assurer que les données privées ne soient pas divulguées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise, à moins qu'il en soit nécessaire du fait d'une réglementation, ou d'une activité légitime. Le traitement de données personnelles doit être réduit à des sujets clairs et définis, et doit se faire en conformité avec le statut applicable en terme de protection des données.

## Sécurité de l'Information

Avec la numérisation, les données sont devenues des actifs commerciaux d'une grande valeur.

A SGL Carbon nous considérons que les informations sensibles sont raisonnablement protégées et qu'elles ne seront ni dévoilées, ni altérées, ni détruites par une personne non autorisée. Ceci est valable que l'information vienne ou non de la production, de la recherche, de l'ingénierie ou du service des ressources humaines. La protection de l'information marche seulement lorsque chaque individu traite les informations sensibles, et donc le savoir-faire de SGL Carbon, de façon responsable et sécurisée.

Soutenus par des politiques de sécurité de l'information d'un côté et des mesures techniques de l'autre, il est de la responsabilité de chaque employé SGL de protéger nos précieux actifs d'entreprise dans leur vie professionnelle, au quotidien, et d'être au courant des potentiels risques et menaces.

SGL Carbon insiste sur le fait que chaque employé SGL doit traiter les informations auxquelles il a accès de façon sécurisée. Dans l'éventualité d'une suscpision d'attaque ou dans l'incertitude concernant la réaction à adopter, l'employé doit se référer rapidement au service Sécurité de l'Information.

→ Les Politiques de la Sécurité de l'Information

# Social engagement

## Communauté et Science

En tant qu'entreprise opérant à l'échelle internationale, SGL Carbon participe à l'activité de nombreux pays et de nombreuses cultures et est un membre responsable de ces communautés. Ceci est reflété dans la traditionnelle relation de proximité avec les régions dans lesquelles se trouvent les sites de production ; mais également dans les coopérations et initiatives multiples dans le domaine de la science, de la recherche et de l'industrie.

La responsabilité sociale et le développement durable sont des facteurs importants pour le succès de notre activité. SGL Carbon se bat pour une utilisation efficace des ressources naturelles et des achats de nouveaux produits et de technologies de fabrication qui promeuvent la conservation des ressources et préserve l'environnement naturel.

## Donations

Nous ne faisons aucun don aux partis politiques, élus ou candidats politiques.

→ La Politique de Sponsoring et dépense sociale



# Conformité et information

# Compliance avec le Code de Conduite

## Lancement d'alertes [Whistleblowing]

La Compliance est, avant tout et surtout la responsabilité individuelle de tout employé. Chaque employé SGL a la responsabilité personnelle de comprendre et connaître ce Code. On attend du management qu'il montre son engagement personnel à l'application de ce Code, et qu'à travers l'encadrement de ses employés, fasse en sorte de maintenir un environnement de travail assurant la conformité à ce Code.

C'est de la responsabilité du Comité de Direction de fournir une structure organisationnelle adaptée afin d'assurer la mise en place et la promotion des valeurs et des responsabilités de ce Code.

SGL Carbon ne tolérera aucune violation de lois ou du Code. Le manquement à ce principe conduira à diverses sanctions disciplinaires, voire même au licenciement.

SGL Carbon encourage un environnement dans lequel les questions d'intégrité doivent être soulevées. Nous encourageons les employés SGL à rechercher des recommandations concernant des comportements éthiques appropriés ou de soulever tout problème relatif à la Compliance avec leur superviseur, le Compliance Groupe ou tout membre du réseau Compliance.

Nous encourageons nos employés SGL et attendons d'eux de révéler toute violation possible du Code aux personnes appropriées, tel que leur superviseur ou leur représentant Compliance local.

Si un employé SGL n'est pas à l'aise dans le fait de divulger un problème de compliance à son superviseur ou à un représentant Compliance local, il peut alors utiliser le système confidentiel de lancement d'alerte. Ce système a été créé pour faciliter la divulgation de mauvaises conduites potentielles ou de violations de règles. Dans un tel cas, l'employé SGL est encouragé à contacter le Groupe Compliance ou d'envoyer un email (anonyme possible aussi) à : [confidential-compliance@sglcarbon.com](mailto:confidential-compliance@sglcarbon.com).

SGL Carbon s'assurera que toute forme de sanction, représaille ou discrimination contre un employé SGL qui divulgerait une question de Compliance de bonne foi ne sera pas toléré, et la confidentialité sera protégée autant que possible.

→ La Politique SGL Carbon de Lanceur d'Alertes



**« Entre le bien et le mal il y a de nombreuses zones d'ombre dans notre travail. Notre Code de Conduite et nous-même en tant que Equipe Compliance, vous soutenons afin de faire la bon choix ! »**

Group Compliance Team

Kerstin Ahrend, Head of Group Compliance

Dr. Stephan Bühler, Chief Compliance Officer

Andrea Krönung, Senior Compliance Officer

# Information et Contact

Ce Code de Conduite définit la compliance dans les principaux domaines de l'activité professionnelle et fournit des principes de base pour un comportement légal et éthique.

Cependant, ce Code ne peut pas couvrir et répondre à toutes les questions. La page intranet SGL Carbon Compliance fournit des informations additionnelles, incluant le réseau SGL Carbon Compliance, avec des détails de contacts, les politiques du Groupe relatifs à la Compliance, les questions souvent posées, les outils de formation, et d'autres informations utiles.

La version actuelle de notre Code de Conduite est publiée sur la page Intranet SGL Carbon Compliance.

# Réception et Reconnaissance

Je reconnais ci-dessous avoir reçu une copie personnelle du Code de Conduite SGL Carbon dans sa version datant de 1 Janvier 2018.

Je comprends qu'il en va de ma responsabilité de connaître et d'adhérer aux principes et aux standards du Code de Conduite.

Lieu, Date: \_\_\_\_\_

Site: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_



A retourner s'il vous plaît à votre service Ressources Humaines.





**SGL Carbon SE**  
Group Compliance  
Söhnleinstrasse 8  
65201 Wiesbaden/Germany

[compliance@sglcarbon.com](mailto:compliance@sglcarbon.com)

02 2018 E Printed in Germany